

14 jan 2005 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 14 janvier 2005](#)

## Accord maritime bilatéral

Sur proposition de M. Karel De Gucht, Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi approuvant l'accord maritime bilatéral (\*) entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL) et la République de Lituanie.

Sur proposition de M. Karel De Gucht, Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi approuvant l'accord maritime bilatéral (\*) entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL) et la République de Lituanie.

Cet accord maritime bilatéral règle les principes d'une concurrence libre et loyale sur une base commerciale entre les deux parties.(\*) signé à Bruxelles le 23 avril 2001.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe